



LA COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES EN EUROPE (TOME II) : SURMONTER LE DÉSORDRE ÉCONOMIQUE

Le rapport d'information de MM. Joël Bourdin (UMP, Eure), Président de la Délégation du Sénat pour la planification, et Yvon Collin (RDSE, Tarn-et-Garonne), prolonge le premier rapport de décembre 2007, intitulé « Le malaise avant la crise ? »¹. Il est trop tard pour éviter la crise mais il est urgent pour l'Europe d'en tirer les leçons, maintenant que nul ne peut plus ignorer la responsabilité des déséquilibres macroéconomiques et financiers à l'œuvre au cœur même de l'Europe. Plus que jamais, la coordination des politiques économiques, engagement fondamental dans le processus de construction européenne, ressort comme une nécessité pour parvenir à une croissance forte et équilibrée en Europe, au service de la prospérité de tous.

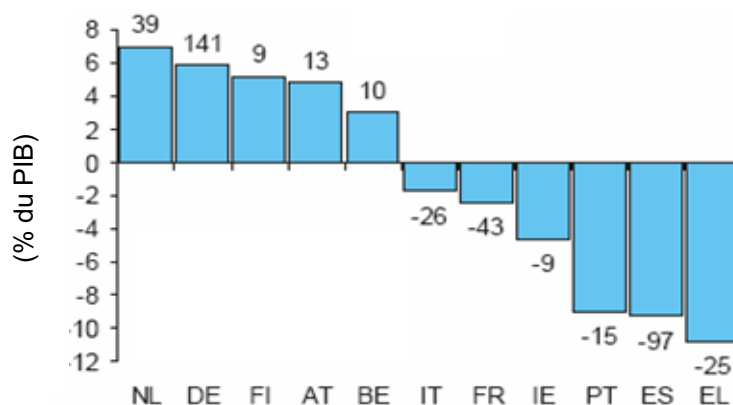
1. Harmoniser les régimes de croissance en Europe afin d'en assurer la vigueur et la soutenabilité

Le dynamisme et la viabilité même d'une zone aussi intégrée que l'Europe supposent de respecter et d'exploiter les synergies entre pays européens. Or, deux stratégies non-coopératives minent la croissance en Europe : les politiques de désinflation compétitive et les politiques portant atteinte à la stabilité des prix.

Ces stratégies reposent, l'une, sur l'accumulation d'excédents extérieurs aux dépens des salariés nationaux et des concurrents, et, l'autre, sur l'inflation qui nuit principalement aux pays partenaires. Dans ce contexte, les déséquilibres des balances de paiement s'aggravent rapidement.

LES SOLDES COMMERCIAUX EN EUROPE EN 2007

(en points de PIB et en milliards d'euros)



Note de lecture : NL : Pays-Bas ; DE : Allemagne ; FI : Finlande ; AT : Autriche ; BE : Belgique ; IT : Italie ; FR : France ; IE : Irlande ; PT : Portugal ; ES : Espagne ; EL : Grèce.

Source : Commission européenne

¹ Rapport d'information n° 113 (2007-2008), 5 décembre 2007.

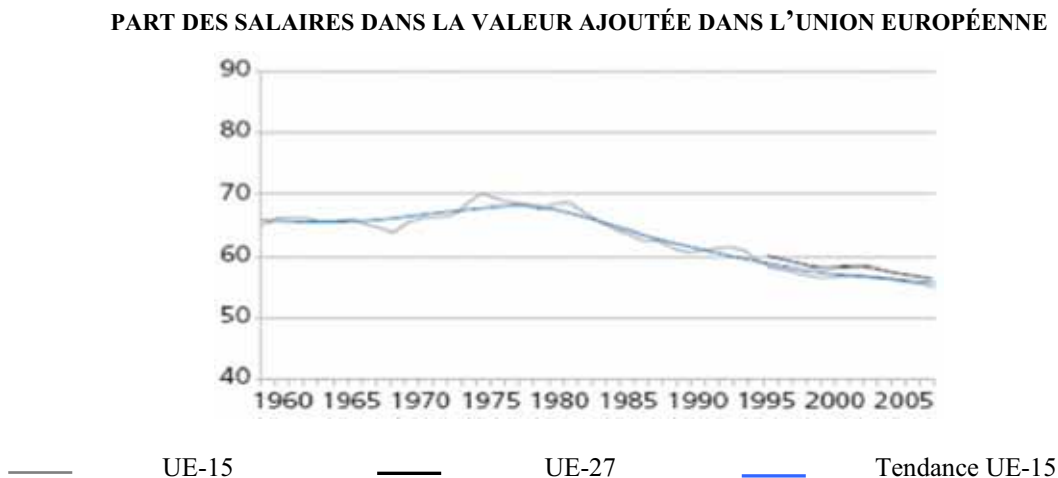
Ainsi, les performances de croissance ne peuvent être fortes et équilibrées. La croissance économique dans la zone euro peine à atteindre son potentiel et les objectifs de la stratégie de Lisbonne visant à augmenter le potentiel de la croissance en Europe apparaissent irréalistes. Les pays en excédent ne le sont qu'au prix d'une contention de la demande intérieure qui pèse sur leur croissance ; de leur côté, les pays où la demande domestique est forte perdent de l'activité du fait de l'augmentation de leurs déficits. Dans un premier temps, le jeu est à somme nulle mais il ne tarde pas à être perdant pour tous : la montée des déficits oblige soit à renoncer à l'euro soit à se caler sur les pays les plus déflationnistes, ceux-ci perdant alors leurs avantages compétitifs et leur source principale de croissance. Les pays déficitaires rétablissent leurs équilibres commerciaux mais au prix de la déflation.

A cet engrenage macroéconomique déprimant, il faut ajouter les effets de l'accumulation des déséquilibres financiers. Dans la configuration actuelle du « système économique européen », la croissance des pays inflationnistes repose sur l'endettement qui s'accompagne de bulles et de l'excroissance de certains secteurs (immobilier, finances) tandis que les pays en excédent accumulent en contrepartie de leur épargne des actifs dont la valorisation ne peut reposer sur une faible activité économique.

Surmonter le désordre économique en Europe c'est ainsi, en premier lieu, y harmoniser les régimes de croissance pour une croissance plus forte, plus stable et plus saine financièrement.

2. Rééquilibrer le partage des richesses en Europe

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires n'a pas suivi l'augmentation de la production si bien que depuis le point haut du milieu des années 70, la chute de la part des rémunérations du travail dans la valeur ajoutée atteint 12 points de PIB en Europe².



Source : Eurostat

Depuis l'adoption de l'euro, des différenciations nationales sont intervenues. C'est dans les pays ayant fait le choix de la désinflation compétitive ou, au contraire, n'ayant pas su maîtriser l'inflation, que le partage de la valeur ajoutée s'est particulièrement déformé aux dépens des salariés ; au contraire, dans les pays où ce partage s'est à peu près stabilisé, on relève que ceci est venu de la conjonction d'évolutions salariales moins défavorables et d'une maîtrise de l'inflation.

Il faut ajouter à ces facteurs de divergence, l'impact des évolutions différenciées des systèmes publics de redistribution qui en ont accentué les effets.

² Il faut nuancer ce constat pour tenir compte de certaines évolutions structurelles (comme la salarisation croissante), mais la prise en compte des plus-values financières ferait ressortir une baisse plus importante. Il faudrait également prendre en considération l'augmentation du revenu disponible brut (RDB) des ménages (taille du « gâteau ») en parallèle de la répartition des « parts du gâteau ».

Plus fondamentalement, les évolutions du partage de la valeur ajoutée semblent liées à un affaiblissement du pouvoir de négociation des salariés dans un contexte économique marqué par la mondialisation et une financiarisation croissantes.

Or, ces évolutions, et leurs divergences en Europe, ne sont pas soutenables : elles ne sont pas cohérentes avec l'encouragement au travail qu'affirme promouvoir l'Europe ; elles pourraient se comprendre si la croissance avait été plus riche en capital en Europe, mais cela n'a pas été le cas ; elles posent la question de savoir comment équilibrer un régime de croissance où la rentabilité du capital doit être de plus en plus forte mais peut de moins en moins reposer sur la demande.

Pour résoudre cette dernière équation, il faut augmenter constamment les excédents extérieurs et/ou l'endettement afin de dégager des ressources alternatives et des plus-values financières, mais ceci produit des déséquilibres intenable à terme.

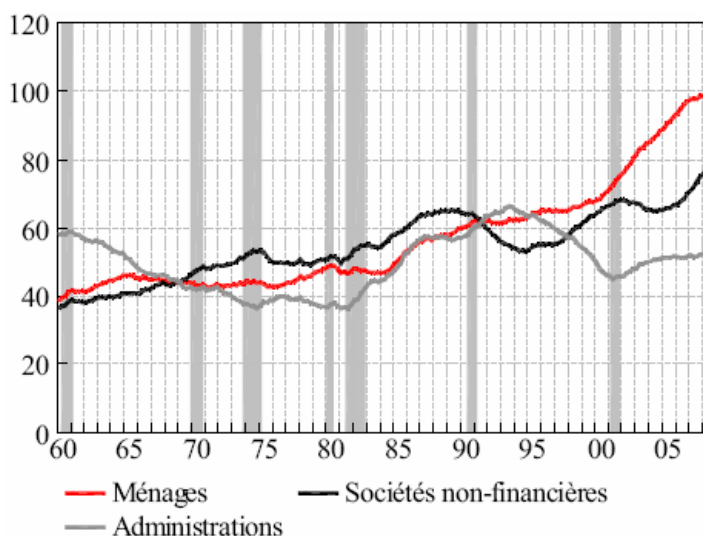
Un rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée doit devenir un élément essentiel du nouveau pilotage des politiques économiques en Europe autour d'un consensus européen sur un partage soutenable.

3. Refonder la surveillance financière en Europe

Le cadre de la surveillance financière en Europe manque à la fois de réalisme économique et financier. La polarisation sur la surveillance des dettes publiques, qui est exercée sur la base de critères intrinsèquement défectueux, doit également être remise en cause en raison des effets pervers qu'elle induit.

Depuis 1997, la dette publique a diminué de 6,8 points de PIB quand les dettes privées augmentaient de 40 points de PIB.

ENDETTEMENT DU SECTEUR NON FINANCIER (en % du PIB)



Source : Société Générale

Si l'envolée de l'endettement privé n'a évidemment pas pour seule cause le désendettement public, la relation entre ces deux variables est globalement forte.

Il faut donc fonder une Europe de la stabilité financière qui surveille l'endettement intérieur total et non les seules dettes publiques. Ceci implique de poursuivre le chemin ouvert au G-20 de Londres afin que, le système européen de Banques centrales ayant failli dans sa mission, des organes compétents soient mis en place autour de nouvelles règles financières et bancaires.

Mais il faut aussi réorganiser la surveillance des positions budgétaires des Etats. Celle-ci doit tenir compte de la soutenabilité des régimes de croissance afin d'éviter les erreurs de diagnostic commises dans le cadre de la supervision institutionnelle telle qu'elle est conduite actuellement. Elle doit aussi compter avec la question de la solidarité entre Etats, que ce soit pour apprécier ce que doivent les déséquilibres des finances publiques de chacun aux politiques des partenaires ou pour remédier à des chocs imprévisibles. Elle doit être adaptée pour tenir compte de la qualité des finances

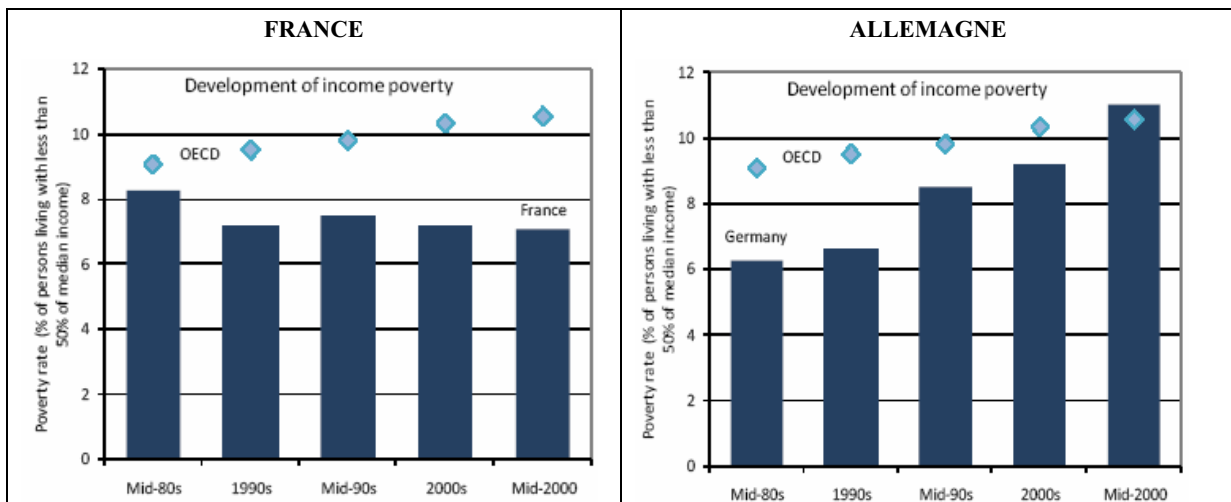
publiques vue sous l'angle de leur soutenabilité financière mais aussi de l'efficacité économique et sociale des interventions publiques, celle-ci pouvant utilement être appréciée au regard des objectifs posés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Enfin, la concurrence fiscale doit être mieux encadrée.

4. Lutter contre les inégalités en Europe

Il existe une Europe sociale qui affirme parmi ses valeurs le progrès social, la cohésion sociale, et la justice sociale. Pourtant, l'Europe n'entend pas promouvoir un modèle social spécifique : le domaine social est par excellence celui de la subsidiarité et la méthode ouverte de coordination, qui prévaut en ce domaine, est plus un échange d'expériences qu'autre chose. L'Europe de la lutte contre la pauvreté ne peut toutefois se contenter d'être une Europe des statistiques.

Car l'Europe n'échappe pas à la montée des inégalités observée dans l'ensemble des pays occidentaux, pas plus qu'à celle de la pauvreté. Tous les pays n'ayant pas les mêmes résultats en ce domaine : les inégalités et la pauvreté ont particulièrement augmenté dans des pays comme l'Allemagne ou l'Italie. Elles sont stabilisées en France et ont été réduites, en partant d'un point haut, au Royaume-Uni.

ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE DANS QUELQUES PAYS



Source : OCDE

En ce domaine, trois facteurs sont déterminants : sur fond de baisse de la part des salaires dans les richesses, les revenus du travail sont de plus en plus inégaux ; les revenus financiers sont croissants, et partagés très inégalement ; l'ampleur et les effets des systèmes redistributifs s'atténuent.

L'Europe ne peut prétendre poursuivre un objectif de justice sociale et de croissance forte et équilibrée sans se fixer des normes visant à limiter les inégalités et à lutter contre la pauvreté.

La poursuite en solitaire d'objectifs de lutte contre les inégalités et la pauvreté a un coût dans une Europe intégrée et concurrentielle où les capitaux et les hommes sont libres de se déplacer.

Ainsi, il est proposé que l'Europe se fixe des objectifs précis et « sanctionnables » en la matière, par exemple dans le cadre de « grandes orientations des politiques sociales de l'Union européenne », encore à inventer.

Le présent document et le rapport complet sont disponibles sur Internet : <http://www.senat.fr>

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :
20 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06 – Tel : 01 42 34 21 21 – Courriel : espace-librairie@senat.fr